

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-001099-205

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des Actions Collectives)

**ANNE-MARIE GÉLINAS et ISABEL
GÉLINAS, es qualité de liquidatrices
de la succession de LOUISE
FORTIN**

Demandereses

c.

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU
QUÉBEC aux droits et obligations
du Ministre du Travail, de l'Emploi
et la Solidarité Sociale**

et

**COMMISSION DES NORMES, DE
L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Défendeurs

RÉPONSE
(art. 147 C.p.c.)

La défenderesse, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, entend contester la demande pour autorisation d'exercer une action collective dans le présent dossier et elle désire établir le protocole de l'instance avec les autres parties.

Elle est représentée par procureur dont les coordonnées sont les suivantes :

Pineault Avocats CNESST
Me Gabriel Miron
1199, rue de Bleury, 12e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
Tél. : 514 906-3022, 2106
Fax : 514 906-3023
gabriel.miron@cnesst.gouv.qc.ca

Québec, le 23 novembre 2020

Pineault Avocats CNESST

Pineault Avocat CNESST
Me Gabriel Miron
Procureur de la défenderesse
Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail